

Tarifs de consultations des médecins hors parcours de soins coordonnés
(tarifs applicables au 1er juillet 2017)

Vous êtes hors du parcours de soins coordonnés si vous n'avez pas déclaré de médecin traitant ou si vous consultez directement un autre médecin que votre médecin traitant sans être orienté au préalable par celui-ci. Vous serez alors moins remboursé.

Médecin consulté	Tarif*	Base du remboursement	Taux du remboursement	Montant remboursé*
Généraliste secteur 1	25,00 €	25,00 €	30 %	6,50 €
Généraliste adhérent à l'OPTAM	honoraires avec dépassements maîtrisés	25,00 €	30 %	6,50 €
Généraliste secteur 2	honoraires libres	23,00 €	30 %	5,90 €
Spécialiste secteur 1	35,00 € (maximum)	25,00 €	30 %	6,50 €
Spécialiste adhérent à l'OPTAM	honoraires avec dépassements maîtrisés	25,00 €	30 %	6,50 €
Spécialiste secteur 2	honoraires libres	23,00 €	30 %	5,90 €
Psychiatre Neuropsychiatre Neurologue secteur 1	55,00 € (maximum)	41,70 €	30 %	11,51 €
Psychiatre Neuropsychiatre Neurologue	honoraires avec dépassements maîtrisés	41,70 €	30 %	11,51 €

adhérant à l'OPTAM				
Psychiatre Neuropsychiatre Neurologue secteur 2	honoraires libres	39,00 €	30 %	14,90 €
Cardiologue secteur 1	60,00 € (maximum)	47,73 €	30 %	13,32 €
Cardiologue adhérant à l'OPTAM	honoraires avec dépassements maîtrisés	47,73 €	30 %	13,32 €
Cardiologue secteur 2	honoraires libres	47,73 €	30 %	13,32 €

*Les montants remboursés indiqués tiennent compte de la participation forfaitaire de 1 € retenue sur chaque consultation ou acte réalisé par un médecin, sauf pour les personnes de moins de 18 ans, les femmes enceintes à partir du 6e mois de grossesse jusqu'à 12 jours après l'accouchement, les bénéficiaires de la CMU complémentaire ou de l'aide médicale de l'État.

Tarifs de consultations des médecins spécialistes en accès direct spécifique si vous avez déclaré votre médecin traitant (tarifs applicables au 1^{er} juillet 2017)

Vous avez déclaré votre médecin traitant et vous consultez directement un gynécologue, un ophtalmologue, un psychiatre ou un neuropsychiatre dans le cadre de l'accès direct spécifique.

Médecin consulté	Tarif*	Base du remboursement	Taux de remboursement	Montant remboursé**
Gynécologue Ophtalmologue secteur 1 (consultation dans le cadre de l'accès direct spécifique)	30,00 €	30,00 €	70 %	20,00 €
Gynécologue Ophtalmologue adhérant à l'OPTAM (consultation dans le cadre de	honoraires avec dépassements maîtrisés	30,00 €	70 %	20,00 €

l'accès direct spécifique)				
Gynécologue Ophtalmologue secteur 2 (consultation dans le cadre de l'accès direct spécifique)	honoraires libres	23,00 €	70 %	15,10 €
Psychiatre Neuropsychiatre secteur 1 (pour les patients de moins de 25 ans)	46,70 €	46,70 €	70 %	31,69 €
Psychiatre Neuropsychiatre adhérant à l'OPTAM (pour les patients de moins de 25 ans)	honoraires avec dépassements maîtrisés	46,70 €	70 %	31,69 €
Psychiatre Neuropsychiatre secteur 2 (pour les patients de moins de 25 ans)	honoraires libres	39,00 €	70 %	26,30 €

* Le tarif prend en compte la consultation et les éventuelles majorations appliquées par le médecin.

** Les montants remboursés indiqués tiennent compte de la participation forfaitaire de 1 € retenue sur chaque consultation ou acte réalisé par un médecin, sauf pour les personnes de moins de 18 ans, les femmes enceintes à partir du 6^e mois de grossesse jusqu'à 12 jours après l'accouchement, les bénéficiaires de la CMU complémentaire, de l'aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS) ou de l'aide médicale de l'État (AME).

Tarifs de consultations des médecins spécialistes en accès direct spécifique si vous n'avez pas déclaré de médecin traitant (tarifs applicables au 1^{er} juillet 2017)

Vous n'avez pas déclaré de médecin traitant et vous consultez un gynécologue, un ophtalmologue, un psychiatre ou un neuropsychiatre. Dans ce cas, que la consultation soit ou pas dans le cadre de l'accès direct spécifique, vous êtes considéré comme étant hors du parcours de soins coordonnés. Vous êtes moins bien remboursé.

Médecin consulté	Tarif*	Base du remboursement	Taux du remboursement	Montant remboursé**
-------------------------	---------------	------------------------------	------------------------------	----------------------------

Gynécologue Ophtalmologue secteur 1	35,00 € (maximum)	25,00 €	30 %	6,50 €
Gynécologue Ophtalmologue adhérent à l'OPTAM	honoraires avec dépassements maîtrisés	25,00 €	30 %	6,50 €
Gynécologue Ophtalmologue secteur 2	honoraires libres	23,00 €	30 %	5,90 €
Psychiatre Neuropsychiatre secteur 1	55,00 € (maximum)	41,70 €	30 %	11,51 €
Psychiatre Neuropsychiatre adhérent à l'OPTAM	honoraires avec dépassements maîtrisés	41,70 €	30 %	11,51 €
Psychiatre Neuropsychiatre secteur 2	honoraires libres	39,00 €	30 %	14,90 €

* Le tarif prend en compte la consultation et les éventuelles majorations appliquées par le médecin.

** Les montants remboursés indiqués tiennent compte de la participation forfaitaire de 1 euro retenue sur chaque consultation ou acte réalisé par un médecin, sauf pour les personnes de moins de 18 ans, les femmes enceintes à partir du 6^e mois de grossesse jusqu'à 12 jours après l'accouchement, les bénéficiaires de la CMU complémentaire, de l'aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS) ou de l'aide médicale de l'État (AME).